

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de QUASQUARA

Elaboration de la Carte Communale

Par arrêté n°01.2019 du 04.09.2019, le maire de Quasquara, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale décidée par délibération du 10 juillet 2015.

Monsieur Laurent CALVET, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, soit pendant 32 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village 20142 Quasquara.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés en mairie du village. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 30 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 à 18h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/1564>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 31 octobre 2019 inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la [Mairie de Quasquara Quartier Vazzina 20142 Quasquara](#)
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 31 octobre 2019 à 18h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/1564>
- A l'adresse mail suivante jusqu'au 31 octobre 2019 à 18h00 : enquete-publique-1564@registre-dematerialise.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- **lundi 30/09/2019 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 05/10/2019 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 16/10/2019 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 31/10/2019 de 9h00 à 12h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur pourront être consultées à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site internet Urba-Corse.

Le projet de la Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire, Paul Antoine BERTOLOZZI

